

Berder Ensemble
Place Maréchal Leclerc
56400 AURAY
contact@berderensemble.infini.fr

Landerneau, le 1^{er} juin 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité interpeller tous les candidats aux élections régionales, afin de connaître leurs positions en matière de développement local et territorial.

Voici les réponses que je souhaite apporter au nom de la liste « La Bretagne avec Loïg »

1 / Une fois élu-e, comment comptez-vous vous impliquer dans ce dossier ?

Commençons par l'essentiel.

Berder c'est un paysage, une nature, une émotion particulière. C'est un espace remarquable dans un environnement maritime, le golfe du Morbihan, exceptionnel. C'est un lieu de découvertes, de flâneries, un espace à ciel ouvert d'éducation populaire à l'environnement. Berder, les bretons et de nombreux français y ont des souvenirs persistants : celui de l'ambiance d'une balade, du bruit de la mer, celui de l'ombre des pins ou du vieux chêne, des joies d'un séjour en colo et pour quelques-uns, encore l'impression des chaussures trempées quand il a fallu rejoindre l'autre bord.

En somme, l'île de Berder, c'est la Bretagne. Et en Bretagne, il n'y a ni chasse gardée, ni réserve enclôturée.

Les citoyens, élus, personnalités mobilisées pour la défense de l'île le font au nom de tout cela et d'une certaine idée de « l'expérience Bretagne ».

Le projet, évidemment, interroge. Des recours ont été déposés, contre le permis de construire, contre le PLU. Et ce n'est pas à moi de dire le droit mais au juge administratif.

Président de la Bretagne, respectueux de l'état de droit, ce qui importe c'est que la loi littoral soit respectée, que les principes qui protègent les espaces Natura 2000 le soient également.

Les procédures doivent donc suivre leurs cours.

Quelle que soit la décision qui sera prise, notre implication sera simple : renouer les fils du dialogue entre le propriétaire de l'île, les collectivités locales, la commune, l'intercommunalité, le Département, le Parc Naturel Régional, les associations environnementales et les citoyens.

Si le permis de construire est « cassé », il faudra imaginer et concevoir un autre projet. Ensemble.

S'il devait être validé, il sera encore de temps de reprendre les discussions pour faire évoluer la nature et l'orientation du projet existant, quitte à déposer, ensuite, des permis de construire modificatifs. Oui, cela impliquera de convaincre le propriétaire de l'île, mais nous sommes en Bretagne, on sait se parler, se disputer et, à la fin, se convaincre. Encore une fois : ensemble.

2 / Quel projet défendrez-vous pour l'île de Berder ? et 3/ Pourquoi ?

Celui d'un projet qui fédère et qui pourrait s'articuler autour de quelques principes.

- Berder est une île ouverte et doit largement le rester.
- La nature, la flore, la faune, la perméabilité des sols doivent être protégées.
- Doit se développer sur cette île des activités économiques, sociales, culturelles en phase avec ce qui fait l'identité de la Bretagne. C'est-à-dire la rencontre et la mixité sociale et intergénérationnelle.

4-Selon vous quel part devra y prendre la Région ?

Je ne serais pas de ceux qui afficheront des intentions en décalage avec la réalité des outils et des leviers juridiques à la disposition de la Région. La période actuelle est favorable aux promesses et aux engagements de papier. J'aime trop la Bretagne pour cela.

La Région commencera donc par défendre les objectifs qui sont les siens et qui sont inscrits au Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité entre les territoires (SRADDET) qui fixe comme principes la préservation de la biodiversité et la stricte limitation de l'artificialisation des terres.

Comment ? La voix de la Bretagne compte et dans ce dialogue à restaurer, nous comptons la faire entendre.

A ce titre, elle se tiendra prête pour aider et accompagner, toute initiative qui tendraient à des inflexions franches dans les directions évoquées ci-dessus.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

